

COURCHEVEL

SAVOIE - FRANCE

COMMISSION DE SECURITE DES PISTES
Compte rendu de la réunion du 2 décembre 2002

Etaient présents : cf liste ci-annexée

Etaient excusés : Monsieur le maire, Patrick Pachod (maire adjoint), SAF

Y assistait : Jean-Christophe Berrard

Monsieur Jean-Yves Pachod accueille et remercie de leur présence les membres de la commission pour cette réunion importante d'avant saison. Il est indiqué que pour cet hiver, l'organisation du domaine skiable a évolué du fait de la fusion de la Société des Téléskis de Moriond avec la Société des Trois Vallées depuis le 1^{er} décembre 2002. La parole est donc donnée à monsieur Claude FAURE, président du directoire de la Société des Trois Vallées, sur cette question.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE ORGANISATION DE LA SOCIETE DES TROIS VALLEES

Monsieur Claude Faure remet à chaque membre présent un organigramme de la Société des Trois Vallées (cf. annexe).

La direction du service des pistes reste confiée à Jacques Gomez, dont ce sera la dernière saison compte tenu de son départ en retraite à compter du mois de septembre 2003. Il sera par la suite remplacé par Laurent Fillion qui jusqu'à cette date sera invité aux réunions de la commission à titre consultatif. Jacques Gomez s'attache désormais les services de deux adjoints : Jean-Paul Chardon pour tout le domaine de Courchevel 1850, 1550 et Le Praz, et Lucien Mermoz pour le domaine de Courchevel 1650.

Par ailleurs, il est indiqué que Noël Pachod assure la fonction de directeur des Etudes et du Développement de la société.

Les arrêtés municipaux relatifs à la constitution de la commission de sécurité des pistes et à la nomination des responsables et suppléants de l'organisation de la sécurité des pistes seront modifiés en conséquence.

PERSONNEL DES SERVICES INTERVENANTS SUR LE DOMAINE SKIABLE ET DANS LA CHAINE DE SECOURS

- Services des pistes : Jacques Gomez informe les personnes présentes que deux nouveaux pisteurs secouristes rejoindront cet hiver le service en remplacement de personnes atteints par l'âge limite de la retraite. 4 chiens sont en poste pour les recherches en avalanche et un cinquième est en cours de formation. Le détail des effectifs est joint en annexe du compte rendu,
- Gendarmerie : 14 gendarmes en poste comme en 2001/2002 ; 5 à 7 agents seront en poste en continu chaque jour,
- PGHM : 4 personnes en poste dont 1 maître chien,

- CRS : 4 personnes en poste dont 1 maître chien (en alternance une semaine sur deux avec le PGHM),
- Pompiers : 9 sapeurs-pompiers professionnels, 10 sapeurs-pompiers saisonniers, 23 volontaires ; 7 à 8 personnes sont en poste chaque jour. Le chef des sapeurs-pompiers souhaiterait disposer d'une radio des services techniques qui ne serait actionnée que pour certaines grosses opérations de secours.
- Police municipale : 19,5 personnes sur la commune de Saint-Bon, la dernière effectuant un mi-temps pour la commune de la Perrière sur la station de la Tania,
- Médecins : 5 médecins à Courchevel 1850, 1 à Courchevel 1650 et 1 au Praz,
- Ambulances : la société Pech va rejoindre un groupement de professionnels (La Société des Ambulances Réunies des Alpes), forte de 57 véhicules. A Courchevel, le même effectif qu'en 2001/2002 est maintenu, notamment un véhicule immobilisé sur le territoire de la commune faisant l'objet d'un accord conventionnel particulier. Monsieur Pech signale la nécessité d'une intervention commune aux maires des stations des 3 Vallées auprès de l'hôpital de Moutiers pour que la capacité d'accueil et du service d'urgence soit maintenue, étant précisé que la situation actuelle n'est déjà pas convenable en période de pointe.

Une liste à jour pour 2002/2003 des coordonnées des intervenants dans la chaîne de secours sera transmise par les services de la mairie aux différents commandants des opérations de secours (COS). Il est par ailleurs indiqué que le futur plan de secours hivernal dont la version définitive sera arrêtée cet hiver sera porté sur un site « Internet » de manière à pouvoir actualiser le document. Enfin, il est précisé qu'un planning des astreintes de week-end des services techniques a été porté dans le dossier de séance remis en commission.

PIDA

Aucune modification n'est apportée au PIDA pour l'hiver 2002/2003.

CIRCULATION DES ENGIN D'EXPLOITATION DES RESTAURANTS D'ALTITUDE

La question de la circulation d'engins à moteur (scooters ou chenillettes) après la fermeture des pistes est une problématique importante car des risques potentiels existent avec l'activité de damage (câbles des chenillettes déroulés sur de longues distances) et de déclenchement d'avalanche à distance (gaz-ex). Un bref exposé par S3V sur la situation juridique dans ce domaine permet de rappeler à la commission que les maires ont deux moyens pour limiter la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels :

- la loi du 3 janvier 1991 (loi Lalonde) au titre de la protection de l'environnement,
- le Code Général des Collectivités Territoriales au titre de la sécurité.

La Société des Trois Vallées souhaiterait qu'une interdiction générale existe sur le domaine pour la circulation des véhicules à moteur avec des dérogations selon des conditions précises. A ce titre, il est indiqué que la cour de cassation a statué favorablement sur l'utilisation de véhicules à moteur dans les espaces naturels pour la desserte d'une habitation de résidence principale ou l'approvisionnement et l'évacuation des déchets des restaurants d'altitude. Il est également rappelé que le maire de Laguirole (12) et le directeur d'exploitation de la station ont été condamnés par le TGI de Millau à 8 mois d'emprisonnement avec sursis pour manquement à leurs obligations de sécurité pour n'avoir pas réglementé la circulation des engins de damage suite au décès d'un enfant de 3 ans par collision avec un engin sur une piste de luge.

Pour le restaurant « Le Panoramic » à la Saulire, une discussion est actuellement ouverte avec le nouveau gérant pour déterminer les conditions d'approvisionnement et d'évacuation des déchets. S3V indique que le logement sur place du personnel présente de grands risques du fait de la présence de gaz-ex à proximité du bâtiment sous le sommet de la Saulire.

Quelque soit la position retenue par monsieur le maire sur cette question, le directeur du service des pistes transmettra à la commune les propositions de circulation des engins privés des restaurants après la fermeture des pistes qui sont compatibles avec l'exploitation du domaine skiable.

Ces éléments devront être portés à la connaissance des restaurateurs par la mairie dans le cadre des circulaires d'informations du début de saison.

PLANNING D'OUVERTURE DES PISTES

Il est communiqué à la commission le planning prévisionnel d'ouverture des pistes pour la première semaine d'ouverture (cf. annexe) étant précisé que l'enneigement à la station est à ce jour de 30 cm (contre 24 cm l'an dernier) et au sommet de 130 cm (contre 55 cm l'an dernier). En revanche, dans le bas de la station, compte tenu des températures élevées, l'enneigement automatique n'a pu fonctionner correctement ; l'ouverture des autres pistes dépendra des conditions de température à venir.

QUESTIONS DIVERSES

- La commission est informée que le conseil municipal se prononcera prochainement sur la facturation des frais de secours pour certaines activités sportives d'hiver et ce en vertu des possibilités offertes par l'article 54 de la loi du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité.
- Il est indiqué que le support de communication « Total Contrôle » va être réédité sous une nouvelle formule par la commission de sécurité des consommateurs en collaboration avec le ministère des sports, le ministère de l'intérieur et l'AMSFSHE. Cette campagne s'inscrit dans une démarche globale de prévention des accidents de ski (port du casque, entorse du genou...).
- Dans la continuité de la commission de sécurité des pistes du 22 juillet 2002, il est porté à la connaissance des membres présents le tableau d'évaluation de la difficulté des téléskis (cf. annexe) établi en application de l'arrêté du ministère de l'équipement du 3 juin 2002.

Le Vice-Président,

Jean-Yves PACHOD



PJ :

- liste de présence,
- organigramme S3V (2 pages),
- effectif service des pistes (3 pages),
- planning prévisionnel d'ouverture des pistes,
- tableau difficulté téléskis.

